



Strasbourg, 21 décembre 2006

Greco (2006) 27F

31e Réunion plénière du GRECO
(Strasbourg, 4-8 décembre 2006)

RAPPORT DE SYNTHÈSE

I. Ouverture de la réunion

1. La présidence de la 31^e Réunion plénière du GRECO est assurée par M. Drago KOS (Président, Slovénie), et par Mme Isabelle VAN HEERS (Vice-Présidente, Belgique) durant la première lecture du projet de rapport d'évaluation du deuxième cycle sur la Bosnie-Herzégovine. La liste des participants figure à l'Annexe I au présent rapport.
2. Le Président ouvre la réunion. Il souhaite en particulier la bienvenue à l'Autriche, dont c'est la première participation depuis qu'elle est devenue le 43^e membre du GRECO le 1^{er} décembre 2006, ainsi qu'à tous les représentants nommés récemment.
3. M. Wendelin ETTMAYER, Représentant permanent de l'Autriche auprès du Conseil de Europe, se déclare satisfait de l'entrée de l'Autriche dans le GRECO et apprécie les résultats concrets enregistrés par le Groupe. Son pays entend participer pleinement aux travaux du GRECO.

II. Adoption de l'ordre du jour

4. L'ordre du jour est adopté, tel qu'il figure à l'Annexe II au présent rapport.

III. Information par le Président

5. Le Président informe la réunion plénière que l'Office des Nations-Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), qui a obtenu en octobre le statut d'observateur auprès du GRECO, n'a malheureusement pas pu envoyer de représentant à la présente réunion, puisque le Secrétariat prépare actuellement la Conférence des Etats parties à la Convention des Nations-Unies contre la corruption (Amman, 10-14 décembre 2006).
6. Il attire l'attention des participants sur les conclusions du Bureau 37 (voir Greco (2006) 26F), mentionnant deux points d'importance particulière :
 - le niveau de conformité aux recommandations du deuxième cycle pourrait dans certains cas être préoccupant. Cette question serait examinée de plus près par le Bureau à partir d'une analyse préparée par le Secrétariat. Dans l'intervalle, le Bureau a décidé d'un certain nombre de mesures devant être intégrées aux méthodes de travail de la réunion plénière afin de renforcer la procédure de conformité. A partir de 2007, il sera procédé tous les six mois à un tour de table afin de discuter des éventuels problèmes de mise en œuvre des recommandations. Le rôle des rapporteurs sera renforcé. Chaque rapport sera conclu par une brève évaluation de la conformité d'ensemble aux recommandations. Enfin, il conviendrait d'impliquer davantage les chefs de délégation en leur demandant de fournir de plus amples informations sur les raisons pour lesquelles certaines recommandations n'ont pas été mises en œuvre ;
 - il conviendrait de mettre à profit au mieux l'expertise et l'expérience considérables des représentants du GRECO. A compter de 2007, le GRECO devrait organiser des tours de table réguliers afin de servir de forum d'échange d'informations (notamment sur les pratiques prometteuses dans le domaine des politiques de lutte contre la corruption, les tendances émergentes, etc.). Le GRECO devrait impliquer plus activement ses deux observateurs (ONUDD et OCDE) dans l'échange d'informations. La plénière sera par ailleurs invitée à envisager l'utilité de proposer l'élaboration d'instruments supplémentaires de lutte contre la corruption. Un retour d'informations à l'intention du GRECO serait

organisé à l'issue des premières visites du troisième cycle afin de garantir une certaine cohérence tout au long du Troisième Cycle d'Évaluation.

7. Le Président a participé à la conférence de démarrage du Projet du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne sur la lutte contre la corruption en Ukraine (UPAC) (Kiev, 25 septembre), à une réunion de l'ONU à Saint-Petersbourg et à une réunion du Projet RUCOLA2 du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne (Fédération de Russie – élaboration de mesures législatives et autres pour la prévention de la corruption) en vue, entre autres, de la préparation d'une stratégie anti-corruption (Moscou, 17-18 octobre).

IV. Informations communiquées par le Secrétaire exécutif

8. Le Secrétaire exécutif présente différentes informations relatives aux évolutions survenues depuis la 30^e Réunion plénière du GRECO (octobre 2006) :
 - la Fédération de Russie deviendra le 44^e membre du GRECO le 1^{er} février 2007, date de l'entrée en vigueur de la Convention pénale sur la corruption (STE 173) à son égard. Les seuls États membres du Conseil de l'Europe qui ne font pas encore partie du GRECO sont l'Italie, le Liechtenstein, Monaco et Saint-Marin ;
 - le Budget du GRECO pour 2007 a été adopté par le Comité statutaire à l'occasion de sa 11^e Réunion (Strasbourg, 23 novembre 2006) ;
 - un membre du Secrétariat du GRECO a présenté une synthèse des travaux du GRECO à l'occasion de la réunion constitutive de l'Association internationale des autorités de lutte contre la corruption (IAACA) à Pékin (Chine) du 22 au 26 octobre. Cent quarante États ont participé à cette première réunion de l'Association qui a été convoquée à l'initiative du Gouvernement chinois et soutenue par l'Office des Nations-Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ;
 - le Secrétariat a participé à un atelier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour l'établissement d'un réseau des praticiens de la lutte contre la corruption, organisé à Bucarest (Roumanie) du 6 au 8 novembre ;
 - le Secrétariat a rencontré le 16 novembre à Strasbourg des représentants de l'Institut fédéral mexicain pour l'accès aux documents publics (IFAI). Ceux-ci se sont déclarés particulièrement intéressés par les questions abordées dans le cadre du Thème II du Deuxième Cycle d'Évaluation et souhaiteraient approfondir leur collaboration avec le GRECO sur ce point. Dans ce contexte, un représentant du GRECO pourrait être convié à leur conférence annuelle sur la transparence et une audition avec le GRECO pourrait être organisée ;
 - le Secrétariat a participé à la 12^e Conférence internationale contre la corruption (IACC) organisée par le Conseil de l'IACC et par *Transparency International* (Guatemala, 15-18 novembre). L'un des objectifs de cette réunion consistait à définir une position commune, notamment des organisations de la société civile représentées, s'agissant du suivi de la mise en œuvre de la Convention des Nations-Unies contre la corruption ;
 - le Conseil de l'Europe a été invité à participer en qualité d'observateur à la première Conférence des États parties à la Convention des Nations-Unies contre la corruption (Jordanie, 10-14 décembre), où il sera représenté par le Secrétaire exécutif du GRECO ;

- se référant à sa lettre du 28 novembre, le Secrétaire Exécutif rappelle qu'il est important que les délégations fournissent leurs listes d'évaluateurs du troisième cycle, étant donné notamment qu'une importante formation des évaluateurs sur le thème du financement des partis politiques doit être organisée pendant la 32^e Réunion plénière du GRECO (mars 2007);

- enfin, il informe la plénière que le Bureau a demandé au Secrétariat de réviser le Vade-mecum élaboré pour le Deuxième Cycle d'évaluation, en l'adaptant aux besoins du Troisième Cycle d'évaluation, et d'y inclure les informations utiles émanant de l'atelier de formation qui se déroulera pendant la présente plénière et de l'atelier de démarrage prévu pendant GRECO 32.

V. Allocution du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

9. A l'occasion de la récente Journée internationale de la corruption (9 décembre), le Secrétaire Général s'est adressé à la plénière et a répondu aux questions des délégations. Son discours a été publié le 6 décembre avec un communiqué de presse (voir Annexe). Le Secrétaire Général a assimilé la corruption à une sorte de virus qui reste une menace sérieuse pour le fonctionnement des institutions démocratiques et, en définitive, pour les droits de l'homme et les droits sociaux qui sont au cœur des valeurs du Conseil de Europe. Il a indiqué appuyer en particulier les initiatives du GRECO visant à limiter l'immunité dont bénéficient certaines catégories de responsables publics et/ou de représentants élus ; il a félicité le GRECO pour la qualité des normes de suivi qu'il a instituées ainsi que pour ses efforts en vue de lutter contre la corruption. Il a encouragé le GRECO à élargir ses activités et à renforcer sa coopération avec les Nations-Unies et l'OCDE.
10. Au cours de l'échange de vues qui a fait suite à son intervention, le Secrétaire Général a souligné la grande qualité des instruments normatifs du Conseil de Europe en matière de lutte contre la corruption, mais aussi la nécessité d'agir sur les comportements et les cultures au sein de la société. Il conviendrait que les travaux du GRECO acquièrent davantage de visibilité au niveau des instances gouvernementales. La dimension paneuropéenne du GRECO constitue un indéniable atout, qui joue un rôle important pour garantir la stabilité démocratique dans la région.

VI. Procédure d'évaluation du deuxième cycle

Rapports d'Évaluation du Deuxième Cycle sur la Bosnie-Herzégovine et la Géorgie

11. Après les présentations liminaires des membres des équipes d'évaluation (voir liste des participants) et les observations formulées par les représentants des pays concernés, il est procédé à une première lecture des projets de rapports d'évaluation, suivie d'un débat plénier. Une deuxième lecture des projets révisés, établis par le secrétariat à la lumière des débats, précède l'adoption des rapports.
12. Le GRECO adopte après deux lectures les Rapports d'Évaluation du Deuxième Cycle sur la Bosnie-Herzégovine (Greco Eval II Rep (2005) 8F) et la Géorgie (Greco Eval II Rep (2006) 2F).
13. Les autorités de Bosnie-Herzégovine et de Géorgie sont invitées à autoriser, dès que possible, la publication des rapports.

VII. Procédure d'évaluation des premier et deuxième cycles conjoints

Rapport d'Évaluation des Premier et Deuxième Cycles conjoints sur Andorre

14. Après les présentations liminaires des membres de l'Équipe d'évaluation (voir liste de participants) et les commentaires des représentants du pays concerné, il est procédé à une première lecture du projet de rapport d'évaluation, suivie d'un débat plénier. Une deuxième lecture d'un projet révisé préparé par le Secrétariat à la lumière des débats précède l'adoption du rapport.
15. Le GRECO adopte, après deux lectures, le Rapport d'évaluation des premier et deuxième cycles conjoints sur Andorre (Greco Eval I-II Rep (2006) 1F).
16. Les autorités d'Andorre sont invitées par le GRECO à autoriser, dès que possible, la publication du rapport.
17. Le GRECO approuve la composition des équipes d'évaluation chargées des évaluations des premier et deuxième cycles conjoints de l'Autriche et de la Suisse, après avoir pris note d'une modification survenue dans la composition de l'équipe pour la Suisse et relevé que tout changement subséquent devra être effectué par le Secrétariat en consultation avec le Président.

VIII. Procédure de conformité du premier cycle

Addendum au Rapport de Conformité du Premier Cycle sur la Croatie

18. Le projet d'Addendum au Rapport de conformité du premier cycle sur la Croatie était basé sur des informations fournies par les autorités du pays concernés, comme il était demandé dans les conclusions du Rapport de conformité du premier cycle du GRECO. Suite à une lecture détaillée, le GRECO adopte l'Addendum au Rapport de Conformité du Premier Cycle sur la Croatie (Greco RC-I (2004) 4F Addendum) et met fin ainsi à la procédure de conformité du premier cycle concernant ce pays.
19. Le GRECO note avec satisfaction que les autorités de Croatie ont autorisé la publication de l'addendum.

IX. Troisième cycle d'évaluation

20. Gardant à l'esprit l'ordre dans lequel les membres ont été évalués lors du Deuxième Cycle d'Évaluation, le Bureau propose le prochain groupe de pays à évaluer dans le cadre du troisième cycle d'évaluation. De plus, les Pays-Bas ont exprimé le vœu d'être évalués en 2007. La plénière convient que la seconde vague de pays sera composée de l'Estonie, du Luxembourg, de l'Islande, de la Lettonie et des Pays-Bas. Les délais pour la soumission des réponses aux questionnaires seront fixés avec le Secrétariat, les premiers pays de la seconde vague devant soumettre leurs réponses d'ici le 31 mai 2007.
21. Le Président invite les délégations à soumettre leurs listes d'évaluateurs du troisième cycle avant le 15 janvier 2007, comme indiqué dans la lettre du Secrétaire Exécutif en date du 28 novembre 2006 et à revoir la composition des délégations en vue d'y inclure un représentant connaissant le domaine du financement des partis politiques. Il est prévu d'organiser un atelier de lancement (formation) sur le financement des partis politiques pour les membres des délégations du GRECO et les évaluateurs du troisième cycle durant la 32^e Réunion Plénière du GRECO.

22. Dans l'intervalle, les délégations ont participé à un **module de formation initiale sur le financement des partis**. Trois experts spécialisés, Yves-Marie DOUBLET, Assemblée Nationale, Paris, Patricia PEÑA, ancienne directrice du Service de la Réglementation de la Commission électorale du Royaume-Uni et Marcin WALECKI, IFES, Washington, ont accepté d'animer le module. Les experts ont d'abord commenté les différents éléments du questionnaire du troisième cycle d'évaluation du GRECO concernant le financement des partis politiques. Ces éléments, compte tenu de leur expérience, leur apparaissent comme étant particulièrement pertinents et mériteraient d'être approfondis pendant les prochaines visites sur place du GRECO. Chaque expert a présenté un aperçu de son propre système national (ceux de la France, du Royaume-Uni et la Pologne) de financement des partis afin de fournir des exemples pratiques. Une série de questions et de discussions a suivi les deux volets d'interventions.

X. Programme d'activités pour 2007

23. Le GRECO adopte son Programme d'activités pour 2007 tel qu'il figure dans le document Greco (2006) 20F Final.

XI. Septième rapport général d'activités (2006)

24. Le GRECO accepte la proposition du Bureau 37 d'inclure dans la section du Rapport général d'activités du GRECO pour 2006 consacrée aux questions de fond le thème du signalement de la corruption ("*Whistleblowing*") ; il relève avec satisfaction que M. Paul STEPHENSON, de *Public Concern at Work* (Royaume-Uni), qui a été membre du Bureau du GRECO durant le deuxième cycle d'évaluation, a accepté de préparer un premier projet du point concernant ce thème. Le projet de rapport sera soumis au Bureau 38 (février 2007) et par la suite présenté au GRECO 32 (mars 2007) pour adoption.

XII. Première Conférence des États parties à la Convention des Nations-Unies contre la corruption

25. Le document d'information préparé par le Secrétariat de l'ONUDC en prévision de la première Conférence des États parties (Jordanie, 10-14 décembre 2006), intitulé « Méthodes d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption » a été diffusé aux participants. Il passe en revue les mécanismes existants de suivi et d'examen et les propositions qui seront faites à la Conférence. Le Secrétaire Exécutif rappelle à la plénière que le Président et le Secrétariat du GRECO ont activement participé au processus de réflexion sur la manière dont on pourrait évaluer la mise en oeuvre de la Convention, notamment dans le cadre du groupe « Amis de la Convention » et du groupe d'étude de *Transparency International* sur le suivi de la CNUC.
26. Après un échange de vues entre délégations, le GRECO adopte une Communication sur le suivi de la mise en oeuvre de la Convention des Nations-Unies contre la corruption (Greco (2006) 28F Final – voir Annexe IV), qui devra être transmise à la première conférence des États parties par le Président du GRECO. L'importance de mettre en place un système correct d'examen de la mise en oeuvre et de coordonner l'assistance technique fournie est soulignée. Le GRECO se déclare prêt à mettre à disposition son expertise en matière d'examen par les pairs. Le GRECO note que son Secrétaire Exécutif prendra part à la conférence.

XIII. Élections

27. La plénière est informée de la liste des candidats à la présidence, à la vice-présidence et au Bureau pour la durée du Troisième Cycle d'Évaluation qui devrait être lancé le 1^{er} janvier 2007. Les élections ont lieu à bulletin secret, à la majorité des voix exprimées et conformément aux articles 5 et 9 du Règlement intérieur du GRECO. Les résultats sont les suivants :

- M. Drago KOŠ (Slovénie) est élu **Président**
- M. Marin MRČELA (Croatie) est élu **Vice-Président**

- M. Georgi RUPCHEV (Bulgarie)
- M. Dimitrios GIZIS (Grèce)
- Mme Eline WEEDA (Pays-Bas)
- Mme Laura-Oana STEFAN (Roumanie)
- M. Mark RICHARD (États-Unis d'Amérique) sont élus membres du **Bureau** (pays présentés dans l'ordre alphabétique anglais).

- M. Edmond DUNGA (Albanie), en tant que candidat au Bureau non élu, sera appelé à occuper le premier siège au Bureau qui se libérerait à l'avenir.

XIV. Adoption des décisions

28. Les décisions de la 31^e Réunion plénière sont adoptées, telles qu'elles figurent dans le document Greco (2006) 25F.

XV. Dates des prochaines réunions

29. La 32^e Réunion Plénière du GRECO devrait se tenir à Strasbourg du 19 au 23 mars 2007. Le GRECO note que son nouveau Bureau se réunira pour la première fois à Strasbourg les 5 et 6 février 2007.

ANNEXE I

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

ALBANIA / ALBANIE

M. Edmond DUNGA
Inspector, Department of Internal Administrative Control and Anti-Corruption (DIAC), Council of Ministers,

ANDORRA/ANDORRE

Mme Maribel LAFOZ (Chef de délégation)
Commissaire de Police, Chef de la Division de la Police Criminelle, Servei de Policia

M. Jordi PONS LLUELLES
Directeur de l'Unité de Prévention de Blanchiment, Unitat de Prevenció de Blanqueig (UPB)

M. Jacint RISCO SUBIRA
Secrétaire d'Etat de la Fonction Publique, Ministère de l'Economie

M Carles FIÑANA PIFARRÉ
Procureur Adjoint, Ministère Public d'Andorre, Ministère de la Justice et de l'Intérieur

M. Josep Maria FRANCINO BATLLE
Conseiller Ministériel, Cabinet du Ministre des Finances, Ministère des Finances

M. Alexandre CUCURELLA ROSSELL
Responsable du Registre des Sociétés, Ministère de l'Economie

M. Manel RIERA MARTINEZ
Chef du Département d'Urbanisme, Ministère d'Ordonancement du Territoire

ARMENIA / ARMENIE

Mr Ara S. NAZARYAN
Member of Civil Service Council

AUSTRIA / AUTRICHE

Mr Wendelin ETTMAYER
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Permanent Representative of Austria to the Council of Europe

Mr Christian MANQUET (Head of delegation)
Head of Unit, Directorate for Penal Legislation, Federal Ministry of Justice

AZERBAIJAN / AZERBAIDJAN

Mr Kamran ALIYEV
Head of Department, Prosecutor General's Office

BELGIUM / BELGIQUE

Mme Isabelle VAN HEERS (Chef de délégation)
Vice-Présidente du GRECO – Vice-President of GRECO
Substitut du Procureur du Roi, Parquet Fédéral

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Mr Vjekoslav VUKOVIC (Head of delegation)
Assistant Minister of Security of Bosnia and Herzegovina, Council of Ministers of Bosnia and Herzegovina,

Mr Sead TEMIM
Prosecutor, Federal Prosecutor's Office of the Federation of Bosnia and Herzegovina, SARAJEVO

Mr Srdja (Zoran) VRANIC
National Public Administration Reform (PAR) Coordinator, Office of the Chairman, Council of Ministers

Mr Damir VEJO
Chef du Service pour le crime organisé et la corruption, Ministère de la Sécurité de la Bosnie-Herzégovine

BULGARIA / BULGARIE

Mr Georgi RUPCHEV (Head of delegation)
Head of Department International Legal Cooperation, Ministry of Justice

CROATIA / CROATIE

Mr Marin MRČELA (Head of delegation)
Judge at the County Court in Zagreb

CYPRUS / CHYPRE

Mrs Eva ROSSIDOU PAPAKYRIACOU – **Apologised Excusée**
Senior Counsel of the Republic, Law Office of the Republic

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE

Ms Helena LIŠUCHOVÁ (Head of delegation)
International Department, Section for Int'l Organizations and Int'l Co-operation, Ministry of Justice

DENMARK / DANEMARK

Mr Flemming DENKER
Deputy Director, Public Prosecutor for Serious Economic Crime

Mrs Alessandra GIRALDI
Deputy Chief Prosecutor, Office of the Director of Public Prosecution

ESTONIA / ESTONIE

Ms Mari-Liis LIIV (Head of delegation)
Adviser, Department of Crime Policy, Ministry of Justice,

FINLAND / FINLANDE

Mr Kaarle J. LEHMUS (Head of delegation)
Inspector General of the Police, Ministry of the Interior, Police Department

FRANCE

Mme Claire MORICE (Chef de délégation)
Chargée de Mission, Direction des Affaires juridiques, Ministère des Affaires étrangères

GEORGIA / GEORGIE

Mr Zurab TCHIABERASHVILI
Permanent Representative of Georgia to the Council of Europe

Mr Vakhtang LEJAVA (Head of delegation)
Deputy State Minister on Reforms Coordination, State Chancellery

Ms Rusudan TUSHURI
Head of the International Legal Relations Department, Ministry of Justice

Ms Tina BURJALIANI
Head of the Legal Department, Office of the Prosecutor General of Georgia

Mr Levan KHETSURIANI
Adviser to the State Minister on Reforms Coordination

GERMANY / ALLEMAGNE

Mr Malte MERZ
State Prosecutor, Ministry of Justice

Mr Manfred MOEHRENSCHLAGER
Retired Senior ministerial counsellor, Head of Division, Ministerial Council, Ministry of Justice,

GREECE / GRECE

Ms Maria GAVOUNELI
Lecturer in International Law, Advisor to the Minister of Justice, University of Athens

Mr Dimitrios GIZIS
Prosecutor, Athens Court of 1st Instance

HUNGARY / HONGRIE

Mr Ákos KARA (**Head of delegation**) – **Apologised / Excusé**
Head of Division, Ministry of Justice

ICELAND / ISLANDE

Ms Palina RUNARSDOOTTIR
Deputy to the Permanent Representative of Iceland to the Council of Europe

IRELAND / IRLANDE

Mr Liam FITZGERALD
Principal Officer, Criminal Law Reform Division, Department of Justice, Equality and Law Reform

LATVIA / LETTONIE

Ms Inese GAIKA
Head of International Cooperation Division, Corruption Prevention and Combating Bureau (KNAB)

LITHUANIA / LITUANIE

Ms Elena KONCEVICIUTE
International Relations Officer, International Cooperation Division, Special Investigation Service,

Ms Egle GREBLIUNAITE

LUXEMBOURG

M Jean-Paul FRISING
Procureur d'Etat adjoint, Parquet du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg

MALTA / MALTE

Mr Silvio CAMILLERI (Head of delegation)
Attorney General, Attorney General's Office, The Palace

MOLDOVA

Mme Cornelia VICLEANSCHI (Chef de délégation)
Procureur, Chef de la Section Générale, Bureau du Procureur Général

M. Anatolie DONCIU
Chef de la Direction Générale d'analyses et de pronostic du Centre de Lutte contre les Crimes Economiques et la Corruption,

REPUBLIC OF MONTENEGRO / REPUBLIQUE DU MONTENEGRO

Ms Ana NIKOLIC (Head of delegation)
Senior Advisor, Directorate for Anti-Corruption Initiative

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Ms Eline WEEDA (Head of delegation)
Senior policy maker at the Investigation Department, Ministry of Justice

NORWAY / NORVEGE

Mr Dag NENNINGSLAND
Senior Adviser, Ministry of Justice and Police

POLAND / POLOGNE

Mr Cezary MICHALCZUK (Head of delegation)
Prosecutor, Department of International Cooperation and European Law, Ministry of Justice

Mme Iwona JANOWSKA-MARCINIAK
Senior Specialist, Ministry of Finance, Bureau of Fiscal Documentation

PORTUGAL

Mr Jorge Menezes FALCÃO (Head of delegation)
Assessor Principal / Legal Advisor, Bureau for International, European and Co-operation Affairs
Ministry of Justice,

ROMANIA / ROUMANIE

Ms Laura-Oana STEFAN (Head of delegation)
Director, Department for Relations with the Public Ministry, Crime and Corruption Prevention
Ministry of Justice

Mrs Anca JURMA
Head Prosecutor, International Cooperation Service , National Anticorruption Prosecutor's Office

REPUBLIC OF SERBIA / REPUBLIQUE DE SERBIE

Mrs Aleksandra POPOVIC (Head of delegation)
Assistant Minister, Ministry of Justice

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Mr Daniel GABČO (Head of Delegation)
Head of the Department of Strategic Analysis and International Co-operation, Combating
Corruption Bureau, Police Force Presidium

SLOVENIA / SLOVENIE

Mr Drago KOS
President of GRECO / Président du GRECO
Chairman, Commission for the Prevention of Corruption

Mr Jure ŠKRBEČ
Researcher, Faculty for Criminal Justice, External consultant for the Commission for the Prevention
of Corruption

SPAIN / ESPAGNE

Mr Rafael VAILLO
Legal Counsellor, Ministry of Justice

Ms Maria DE LAS HERAS
Public Prosecutor, Attorney General's Office

SWEDEN / SUEDE

Ms Lena HÄLL ERIKSSON (Head of delegation)
Director General, Ministry of Justice

SWITZERLAND / SUISSE

M. Ernst GNAEGI (Chef de délégation)
Chef de la section droit pénal international, Office fédéral de la Justice

Mme Muriel BARRELET
Collaboratrice scientifique, Office fédéral de la Justice

Mme Susanne PÄLMKE
Procureur fédéral, Ministère public de la Confédération

**"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA" / "L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE
DE MACÉDOINE"**

Mr Nikola TUPANCESKI (Head of delegation) – **Apologised / Excusé**
Professor of Criminal Law

TURKEY / TURQUIE

M. Ergin ERGÜL (Chef de délégation)
Magistrat, Directeur Général Adjoint, Direction Générale du Droit International et des Relations
Extérieures, Ministère de la Justice

Mr Abdullah ÇİFTÇİ
Prime Minister's Office

Mr Ayşegül GENÇ
Chief-Inspector, Prime Minister's Office

UKRAINE

Mr Ruslan RIABOSHAPKA (Head of delegation)
Head of the Department of Legal Issues, Law Enforcement Activity and Fight against Crime
Ministry of Justice

Mr Mykhaylo BUROMENSKIY
President of the Institute of Humanitarian Research

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Tom BARNES
Criminal Law Policy Unit, Home Office, Sentencing and Offences Unit

Ms Ekim BIREROGLU
Criminal Law Policy Unit, Home Office

Mr Keith McCARTHY
Head, Anti Money Laundering Unit, Her Majesty's Revenue and Customs (HMRC), Criminal
Investigations Directorate,

UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Mr Mark RICHARD (Head of delegation)
Senior Counsellor for Criminal Justice Matters, US Mission to the European Union

Ms Jane LEY
Deputy Director, US Office of Government Ethics

Mr Richard M. ROGERS
Senior Counsel to the Assistant Attorney General, Criminal Division, Department of Justice

GRECO EVALUATION TEAMS / EQUIPES D'EVALUATION DU GRECO

Joint First and Second Round Evaluation of Andorra / Evaluation des Premier et Deuxième Cycles conjoints de l'Andorre

M. Edmond DUNGA (Albania / Albanie)

Ms Anca JURMA (Romania / Roumanie)

Mr Georgi RUPCHEV (Bulgaria / Bulgarie)

Second Round Evaluation of Bosnia and Herzegovina / Evaluation du Deuxième Cycle de la Bosnie-Herzégovine

Mrs Maria DE LAS HERAS (Spain / Espagne)

Mr Ara S. NAZARYAN (Armenia / Arménie)

Mr Keith McCARTHY (United Kingdom / Royaume-Uni)

Second Round Evaluation of Georgia / Evaluation du Deuxième Cycle de la Géorgie

Mr Juris JURISS (Latvia / Lettonie) – **Apologised / Excusé**

Ms Maria GAVOUNELI (Greece / Grèce)

Mr Manfred MOEHRENSCHLAGER (Germany / Allemagne)

**PRESIDENT OF THE STATUTORY COMMITTEE OF GRECO / PRÉSIDENT DU COMITÉ
STATUTAIRE DU GRECO**

Mme Anna LAMPEROVA – **Apologised / Excusée**

Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentation Permanente de la Slovaquie auprès
du Conseil de l'Europe

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE / ASSEMBLEE
PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE**

M. Jaume BARTUMEU CASSANY

Membre du Conseil Général,

REPRESENTATIVE OF THE CDCJ / REPRÉSENTANT DU CDCJ

Mr Petar RASHKOV – **Apologised / Excusé**

Director, International Legal Co-operation and International Legal Assistance, Ministry of Justice

REPRESENTATIVE OF THE CDPC / REPRÉSENTANT DU CDPC

Mr Damir VEJO

Head of the Department for Organised Crime and Corruption, Ministry of Security of Bosnia and
Herzegovina

OBSERVER UNITED NATIONS – UNODC / OBSERVATEUR NATIONS UNIES – ONUDC

Apologised / Excusé

OBSERVER OECD / OBSERVATEUR OCDE

Apologised / Excusé

TRAINING MODULE / MODULE DE FORMATION

Experts

M. Yves Marie DOUBLET

Directeur adjoint, Assemblée Nationale, Service des affaires juridiques, Division contrôle et études
juridiques,

Ms Patricia PEÑA

Former Director of Regulatory Services of the UK Electoral Commission

Mr Marcin WALECKI

Senior Advisor for Political Finance, IFES - Center for Transitional and Post-Conflict Governance

COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mr Wolfgang RAU, Executive Secretary of GRECO, Directorate General I – Legal Affairs

Mr Björn JANSON, Administrative Officer, Directorate General I – Legal Affairs

M. Christophe SPECKBACHER, Administrative Officer, Directorate General I – Legal Affairs

Ms Tania VAN DIJK, Administrative Officer, Directorate General I – Legal Affairs

Ms Laura SANZ-LEVIA, Administrative Officer, Directorate General I – Legal Affairs

Ms Elspeth REILLY, Assistant, Directorate General I – Legal Affairs

Ms Penelope PREBENSEN, Administrative Assistant (Evaluation rounds), Directorate General I – Legal Affairs

Mme Laure HEIM, Assistante (Evaluation rounds), Directorate General I – Legal Affairs

Mme Marie-Rose PREVOST, Assistante, (Evaluation rounds), Directorate General I – Legal Affairs,

Ms Simona GHITA, Webmaster, Direction Générale I - Affaires Juridiques

INTERPRETERS / INTERPRETES

Mme Sally BAILEY

Mme Isabelle MARCHINI

Mme Julia TANNER

ANNEXE II

AGENDA / ORDRE DU JOUR

1. Opening of the meeting at **09h30** / *Ouverture de la réunion à 09h30*
2. Adoption of the agenda / *Adoption de l'ordre du jour*
3. Information by the President and the Executive Secretary (including on Bureau 37) / *Information par le Président et le Secrétaire Exécutif (y compris sur Bureau 37)*
4. International Anti-Corruption Day (9 December) – **Address by the Secretary General of the Council of Europe** (Wednesday, 09h30) / *Journée internationale de lutte contre la corruption (9 décembre) – Allocution du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe* (mercredi, 09h30)
5. First reading / *Première lecture* :

draft Second Round Evaluation Reports on / *projets de Rapports d'Evaluation du Deuxième Cycle sur* :
 - **Bosnia and Herzegovina / Bosnie-Herzégovine** : Wednesday / *mercredi*
 - **Georgia / Géorgie** : Tuesday / *mardi*
draft Joint First and Second Round Evaluation Report on / *projet de Rapport d'Evaluation des Premier et Deuxième Cycles conjoints sur* :
 - **Andorra / Andorre** : Monday / *lundi*
Evaluators and national delegations concerned are requested to be available during the following periods: / *Les évaluateurs et délégations nationales concernés sont invités à être disponibles pendant les périodes suivantes* :
 - Andorra / *Andorre* : all day Monday and Tuesday morning / *lundi toute la journée et mardi matin*
 - Georgia / *Géorgie* : all day Tuesday / *mardi toute la journée*
 - Bosnia and Herzegovina / *Bosnie-Herzégovine* : Tuesday afternoon and all day Wednesday / *mardi après-midi et mercredi toute la journée*
6. Examination and adoption of the Addendum to the First Round Compliance Report on **Croatia** / *Examen et adoption de l'Addendum au Rapport de Conformité du Premier Cycle sur la Croatie*
7. Composition of the Evaluation Teams in charge of the Joint First and Second Round Evaluation of Austria and Switzerland / *Composition des Equipes chargées de l'Evaluation Conjointe des Premier et Deuxième Cycles de l'Autriche et la Suisse*
8. Adoption of the Programme of Activities for 2007 (approved by Bureau 37 / *Adoption du Programme d'Activités pour 2007 (approuvé par le Bureau 37)*
9. Seventh General Activity Report (2006) - substantive issue to be addressed (Bureau 37 proposal) / *Septième rapport général d'activités (2006) - question de fond à traiter (proposition du Bureau 37)*
10. Third Evaluation Round - second wave of countries to be evaluated (Bureau 37 proposal) / *Troisième Cycle d'Evaluation - deuxième vague de pays à évaluer (proposition du Bureau 37)*
11. Third Evaluation Round – **Training module** for GRECO delegations on party financing (Thursday, 09h30 – 13h00) / *Troisième Cycle d'Evaluation – Module de formation*

*pour les délégations au GRECO sur le financement des partis politiques (jeudi 09h30 – 13h00) : **presentations** by / **présentations** par Yves-Marie DOUBLET, Assemblée Nationale, Paris ; Patricia PEÑA, former Director of Regulatory Services of the UK Electoral Commission and Marcin WALECKI, IFES, Washington*

12. Exchange of views regarding a possible follow-up process to the United Nations Convention against Corruption – first session of the Conference of the States Parties to the United Nations Convention against Corruption (Jordan, 10-14 December 2006) / *Echange de vues relatif à une éventuelle procédure de suivi de la Convention des Nations Unies contre la Corruption – première session de la Conférence des Etats parties à la Convention des Nations Unies contre la Corruption (Jordanie, 10-14 décembre 2006)*
13. **Elections** of the President, Vice-President and members of the Bureau for the Third Evaluation Round (Friday) / **Elections** du Président, du Vice-Président et des membres du Bureau pour le Troisième Cycle d'Evaluation (vendredi)
14. **Second reading** and adoption of the draft Evaluation Reports on **Andorra**, the **Bosnia and Herzegovina** and **Georgia** (Friday) / **Deuxième lecture** et adoption des projets de Rapport d'Evaluation sur **Andorre**, la **Bosnie-Herzégovine** et la **Géorgie** (vendredi)
15. Miscellaneous / *Divers*
16. Adoption of decisions / *Adoption des décisions*
17. Dates of next meetings / *Dates des prochaines réunions*

ANNEXE III

ALLOCUTION DU SECRETAIRE GENERAL DU CONSEIL DE L'EUROPE Communiqué de presse et discours

COMMUNIQUE DE PRESSE

« La corruption met en jeu les fondements mêmes de la démocratie »

Strasbourg, 06.12.2006 – « Quand des fonctionnaires, des hommes politiques ou des membres de la magistrature se livrent à des malversations et à des abus de biens sociaux, ce sont les fondements mêmes de la démocratie qui sont en jeu », a déclaré Terry Davis, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, en s'adressant aujourd'hui à la 31^{ème} réunion plénière du Groupe d'Etats contre la Corruption (GRECO).

A quelques jours de la Journée Internationale contre la Corruption, le Secrétaire Général a soutenu les initiatives du GRECO visant à limiter l'immunité dont bénéficient certaines catégories de responsables publics et/ou de représentants élus. « Traduire en justice les ministres, les députés et les hauts responsables pour enrichissement illicite et autres actes de corruption, comme on l'a vu dans certains de nos Etats membres, ne peut que renforcer la confiance des citoyens dans les institutions démocratiques et l'Etat de droit. »

Le GRECO a établi des normes élevées pour le suivi des mesures anti-corruption dans une vaste majorité des Etats membres du Conseil de l'Europe. Il devrait continuer à développer ses activités et renforcer sa coopération avec les Nations Unies et l'OCDE », a souligné M. Davis.

Le GRECO accueillera, le 1^{er} février 2007, son 44^{ème} Etat membre, la Fédération de Russie. Les travaux futurs du GRECO porteront sur le financement des partis politiques.

Le discours du Secrétaire Général est disponible dans son intégralité sur www.coe.int.

DISCOURS

La corruption est à la démocratie ce que la grippe est à l'homme : nous y sommes tous exposés, et aucune protection n'est infaillible. Ses effets peuvent aller d'une défaillance provisoire à une lésion durable voire irrémédiable.

Heureusement des vaccins existent, et il ne fait aucun doute que le GRECO est devenu une référence en termes de prévention et de traitement. En effet, il a établi des normes élevées pour le suivi des mesures anti-corruption dans une vaste majorité des Etats membres du Conseil de l'Europe.

Je note avec une grande satisfaction que depuis ses débuts en 1999, le GRECO s'est développé à un rythme soutenu, comptant désormais 43 membres, l'Autriche l'ayant rejoint au début de ce mois.

J'apprends également avec contentement que la Fédération de Russie deviendra le 44^e membre du GRECO le 1^{er} février 2007.

J'espère fortement que les quatre Etats membres restants à ne pas faire partie du GRECO, à savoir l'Italie, le Liechtenstein, Monaco et Saint-Marin, suivront l'exemple de l'Autriche et de la Russie.

Ce processus d'élargissement contribuera sans aucun doute au renforcement du mouvement international de lutte contre la corruption dans lequel le Conseil de l'Europe et le GRECO, en tant qu'organe de suivi anti-corruption de notre Organisation, ont joué et continuent de jouer un rôle précurseur.

En ces temps d'austérité budgétaire, il convient de faire des sacrifices. J'ai conscience que vous m'avez présenté vos propositions budgétaires pour 2007 avec une responsabilité et un soin particuliers, et je vous en remercie.

A cet égard, je note avec satisfaction qu'une part considérable de votre troisième cycle d'évaluation sera consacrée au financement des partis politiques. Ces travaux devraient, à mon sens, largement attirer l'attention du public et renforcer la visibilité du GRECO.

Le choix de cette question brûlante soulignera également la capacité du GRECO à agir en tant qu'organe non seulement multidisciplinaire, mais aussi intercontinental.

Dans ce contexte, je salue votre décision d'attribuer le statut d'observateur aux Nations Unies, représentées par le Bureau des Nations Unies de lutte contre la drogue et le crime (UNODC). Cet organe onusien est résolu à promouvoir la ratification et la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Le Conseil de l'Europe a activement participé à l'élaboration de cet instrument, et nous continuons à soutenir sa mise en œuvre par le biais du GRECO et de divers projets d'assistance technique.

Dans ce contexte mondial, il importe de plus en plus que le Conseil de l'Europe coopère étroitement à l'avenir avec d'autres acteurs internationaux de premier plan, comme les Nations Unies et l'OCDE, en vue de renforcer l'efficacité de nos politiques anti-corruption et d'éviter les doublons et les chevauchements d'activités.

De par la nature de cette pratique insidieuse qu'est la corruption, il est impossible de dire exactement combien d'argent – l'argent des contribuables et des entreprises – se volatilise chaque année. D'après les estimations de la Banque mondiale, les pots-de-vin s'élèveraient annuellement à 780 milliards d'euros. Mesdames et Messieurs, je vous laisse imaginer ce que cela représente.

D'après les éléments recueillis lors des visites du GRECO dans les pays, la corruption est en pleine expansion dans de nombreux Etats membres du Conseil de l'Europe.

Ce n'est donc pas le moment de relâcher notre vigilance.

Pour le Conseil de l'Europe, la corruption reste une menace sérieuse pour le fonctionnement des institutions démocratiques et, en définitive, pour les droits humains et sociaux qui sont au cœur des valeurs de notre Organisation.

Quand des fonctionnaires, des hommes politiques ou des membres de la magistrature se livrent à des malversations et à des abus de biens sociaux, ce sont les fondements mêmes de la démocratie qui sont en jeu.

Il est par conséquent très encourageant de voir que la société dans son ensemble accepte de moins en moins la corruption et les abus au sein de l'administration publique, ou les abus de pouvoir des représentants élus, et qu'elle exige de plus en plus des normes élevées d'intégrité et de bonne gouvernance dans le secteur à la fois public et privé.

Il est également motivant de constater que l'impunité des abus de pouvoir est largement perçue comme étant inacceptable.

Traduire en justice les ministres, les députés et les hauts responsables pour enrichissement illicite et autres actes de corruption, comme on l'a vu dans certains de nos Etats membres, ne va que renforcer la confiance des citoyens dans les institutions démocratiques et l'Etat de droit. A cet égard, les initiatives visant à limiter l'immunité dont bénéficient certaines catégories de responsables publics et/ou de représentants élus, que le GRECO a maintes fois recommandées, sont des mesures qui vont dans le bon sens.

Malgré la réussite de la lutte anti-corruption, dans laquelle le Conseil de l'Europe va continuer de jouer un rôle déterminé, il ne faut pas oublier que des facteurs politiques et économiques puissants encouragent la corruption, par exemple une concurrence intense ou l'exercice d'une fonction impliquant un pouvoir considérable sans aucun contrôle, et sont parfois combinés à une culture de l'omerta et au favoritisme.

Les Etats ont donc tout intérêt à accepter – et à continuer d'accepter – de se soumettre à l'évaluation internationale des efforts qu'ils déploient pour lutter contre la corruption, et à se conformer rigoureusement aux résultats de cet examen, comme ils sont censés le faire dans le cadre du processus du GRECO.

En d'autres termes, pour poursuivre notre lutte, il nous faut rester vigilants, prendre régulièrement notre température et prescrire les remèdes qui s'imposent !

ANNEXE IV

COMMUNICATION sur le suivi de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption en vue de la 1^{ère} session de la Conférence des Etats parties à la Convention

L'ouverture à la signature de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) à Mérida en 2003 a constitué une date marquante dans la lutte mondiale contre la corruption.

La rapidité avec laquelle la CNUCC a recueilli le nombre minimum de ratifications requises pour son entrée en vigueur et la rapidité avec laquelle les nouvelles ratifications interviennent actuellement montrent clairement que la lutte contre la corruption demeure parmi les priorités à l'ordre du jour international.

Il est à espérer que tous les Etats membres du Conseil de l'Europe vont devenir à terme parties à cet important instrument. Cependant la ratification – aussi cruciale qu'elle soit – n'est que l'une des étapes sur la voie de l'introduction de mesures déterminées et mondiales contre la corruption, tout aussi importantes pour le progrès et la sécurité des pays en développement que des pays développés.

Sans un suivi convenable de la mise en oeuvre de cette Convention – et sans une assistance technique appropriée et coordonnée pour les parties à la CNUCC qui en ont le plus besoin afin de soutenir la mise en œuvre de cet instrument –, bon nombre de ses dispositions, notamment celles concernant le rapatriement des avoirs – l'un des objectifs clefs de la convention –, risquent dans la pratique de demeurer lettre morte.

Dans le contexte européen, la nécessité de compléter les conventions existantes¹ et autres instruments juridiques² du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre la corruption par un mécanisme d'évaluation adapté qui permette un suivi sur la durée a été reconnue très tôt et a conduit, en 1999, à l'instauration du Groupe d'Etats contre la Corruption (GRECO). Ce Groupe, comptant 43 membres au 1^{er} décembre 2006, rassemble la quasi totalité des Etats européens ainsi que les Etats-Unis d'Amérique.

Le GRECO a pour objectif d'améliorer la capacité de ses membres à lutter contre la corruption en évaluant dans quelle mesure ceux-ci respectent les normes du Conseil de l'Europe dans ce domaine, grâce à un processus dynamique d'évaluation mutuelle et de pression par les pairs.

Le GRECO, par le biais d'un certain nombre de ses représentants et de son secrétariat, a suivi avec intérêt la réflexion en cours, à laquelle il a également contribué, sur les méthodes de suivi de la mise en œuvre de la CNUCC.

Si l'idée d'établir pour la CNUCC un mécanisme complet de suivi est adoptée par la Conférence des Etats parties, il conviendrait également d'examiner comment coordonner un tel mécanisme avec les processus et systèmes de suivi existants, afin d'éviter les

¹ A savoir les Conventions civile et pénale sur la corruption de 1999 (STE 173 et STE 174) ainsi que le Protocole additionnel (STE 191) à la Convention pénale. Ces conventions couvrent une large palette de thèmes également traités dans la CNUCC.

² A savoir la Résolution (97) 24 sur les vingt principes directeurs pour la lutte contre la corruption, la Recommandation No. R (2000) 10 sur les codes de conduite pour les agents publics et le modèle de code en annexe ainsi que la Recommandation Rec(2003)4 sur des règles communes contre la corruption dans le financement des partis politiques et des campagnes électorales.

doublons et chevauchements d'activités et de veiller à ce que les différents processus de suivi se renforcent les uns les autres (par exemple, en utilisant « de manière appropriée les informations pertinentes produites par d'autres mécanismes internationaux et régionaux visant à combattre et prévenir la corruption. »)³ Ceci est d'autant plus important que le suivi représente en général une lourde charge pour les pays concernés⁴; actuellement, on note à l'égard des activités de suivi des signes de lassitude qu'il convient de ne pas prendre à la légère.

Enfin, le GRECO souhaite rappeler que, dans le contexte de l'ouverture à la signature de la CNUCC, (Mérida, décembre 2003), la Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe avait déclaré que l'Organisation est prête à contribuer à ce processus par tout moyen jugé nécessaire.

Le GRECO est prêt à apporter son expertise dans le domaine de l'examen par les pairs et à soutenir la mise en œuvre de la CNUCC dans toute la mesure du possible.

³ Voir Conférence des Etats parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, *Méthodes d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption*. Document CAC/COSP/2006/5, paragraphe 5. A cet égard, il convient de rappeler que les rapports d'évaluation et de conformité élaborés par le GRECO sont une mine d'informations et d'exemples de bonnes pratiques pertinentes dans le contexte de la mise en œuvre efficace, et du suivi efficace, de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

⁴ A cet égard, il convient également d'attirer l'attention sur les mécanismes internationaux de suivi existants en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, qui travaillent également sur des sujets traités à la fois par la CNUCC et par la Convention pénale sur la corruption du Conseil de l'Europe.